

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
05 AVRIL 2018

DATE d’AFFICHAGE
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,
le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochêne à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD
Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN
M. Jean-Pierre PRUNALT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY
Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°40-2018 – FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2018

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 mars 2018, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, propose le maintien des critères et du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l’année 2018.

Critères de répartition :

Potentiel fiscal inversé : 50 000€
Population INSEE : 50 000 €
DGF par habitant INSEE inversée : 40 000 €
Compensatoire du FPIC : 46 637 €

Montant et répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2018 :

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20180410-DELIB_40_2018-DE

DSC 2018	Part Potentiel fiscal inversé	Part population Insee	Part DGF par hab insee inversée	Part Compensation Ecart FPIC	Total DSC 2018
Ambon	3 894 €	3 402 €	2 717 €	3 709 €	13 722 €
Arzal	3 878 €	2 942 €	4 946 €		11 766 €
Billiers	3 955 €	1 734 €	3 432 €		9 121 €
Damgan	2 736 €	3 129 €	1 727 €		7 592 €
La Roche-Bd	3 188 €	1 250 €	1 685 €	11 873 €	17 996 €
Le Guerno	4 811 €	1 725 €	4 533 €	12 427 €	23 496 €
Marzan	4 860 €	4 162 €	3 427 €	4 787 €	17 236 €
Muzillac	3 302 €	9 307 €	4 454 €		17 063 €
Nivillac	4 950 €	8 270 €	2 509 €	7 326 €	23 055 €
Noyal-Muzillac	4 584 €	4 736 €	3 354 €		12 674 €
Péaule	4 145 €	4 832 €	4 489 €		13 466 €
Saint-Dolay	5 697 €	4 511 €	2 727 €	6 515 €	19 450 €
Total	50 000 €	50 000 €	40 000 €	46 637 €	186 637 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2018 tels que détaillés ci-dessus.

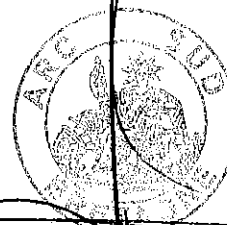
Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-Président,

Michel CRIAUD



[Handwritten signature]